

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Falluæ. Catil.

VOL. I.

TORONTO, LUNDI, 26 AVRIL, 1858.

No. 33

LES DÉBATS PARLEMENTAIRES. CONSEIL LÉGISLATIF.

Vingt-troisième séance; mercredi, 14 avril, 1858.

L'hon. M. Taché—présente une pétition de M. D. B. Viger qui prie le Conseil de revenir sur la décision qu'il a prise de rayer le nom du pétitionnaire de la liste de ses membres, sous prétexte qu'il s'est absenté pendant deux années consécutives. Les maladies, les infirmités sont la cause de cette absence et le pétitionnaire avait obtenu, d'ailleurs, du gouverneur un congé de 4 ans. M. Taché fait l'éloge de M. Viger qu'il représente comme un homme de talents, d'instruction et d'une grande éloquence. C'est à ses efforts que nous devons la liberté constitutionnelle dont nous jouissons et son seul crime est d'avoir trop aimé les institutions britanniques.

L'hon. M. de Laterrière—présente des pétitions contre l'abolition des lois sur l'usure.

L'hon. M. Vankoughnet—présente une pétition des directeurs du chemin de fer du Grand-Ouest, demandant un amendement à leur charte et la permission d'augmenter leur capital.

L'hon. M. Prince—présente une pétition de quelques habitants de Québec, qui voudraient que l'incrédulité religieuse n'empêchât pas une personne de déposer devant les tribunaux. M. Prince fait remarquer qu'il ne donnerait pas un bouton de guêtre, de la déposition d'un homme qui ne croit pas en Dieu.

L'hon. M. Patton—demande qu'il soit formé un comité composé des hon. MM. Ross, Morris, Moore, Armstrong, Boulton, Laterrière, Vankoughnet, Duchesnéy, Simpson, Mason et Patton, et chargé de réviser les règlements de la Chambre.

L'hon. M. Vankoughnet—propose au Conseil de ne permettre l'impression d'aucun document, avant d'en avoir référé au comité des Impressions, ainsi que le fait la Chambre. —Adopté.

L'hon. M. Laterrière—demande communication des plans que M. Pierre Fortin peut avoir présentés au Gouverneur, relativement à l'établissement d'une école navale à bord de la goëlette la Canadienne.

L'hon. M. Prince—demande la seconde lecture de son bill sur la vaccination. Les médecins sont favorables à ce projet de loi et il est même question d'appliquer ici la loi anglaise ou irlandaise, qui oblige les parents à faire vacciner leurs enfants. Les hôpitaux devraient être toujours munis d'une quantité suffisante de vaccin et vacciner gratis les enfants des pauvres. M. Prince demande que son bill soit envoyé à un comité composé des hon. docteurs Widmer, Hermanns Smith, Laterrière, Taché et du préopinant.

L'hon. M. Patton—seconde le bill. Il propose même à M. Prince d'y greffer la loi anglaise qui rend la vaccination obligatoire.

L'hon. M. Vankoughnet—demande qu'on biffe du bill l'article où il est dit qu'un hôpital qui se sera trouvé sans vaccin, sera privé de la subvention du gouvernement. Il peut se faire que, par suite d'une grande demande, un de ces établissements épuise sa quantité de vaccin et, en ce cas, un certificat de l'Exécutif devrait l'exempter de toute punition.

L'hon. M. Laterrière—fait la description des ravages de la petite vérole et énumère les bienfaits de la vaccination. L'Angleterre fit un cadeau de £10,000 à son inventeur, le docteur Jenner. M. Laterrière a exercé la médecine pendant une cin-

quantaine d'années et il n'a jamais entendu parler d'un sujet vacciné, attaqué ensuite par la petite vérole.

L'hon. M. Boulton—demande à retirer pour le moment son bill relatif à une augmentation du taux de l'intérêt, à cause du bill de M. Rose sur le même sujet.

Mais il demande la seconde lecture de son bill qui amende la loi commune sur la procédure, passée en 1857 et qui doit être mise en vigueur le 1er juillet de cette année.

L'hon. M. Vankoughnet—dit qu'il serait plus sage de remettre au 1er juillet de l'an prochain la mise en vigueur de la loi passée l'an dernier, plutôt que de l'amender.

Ce bill est lu une seconde fois et renvoyé à un comité composé de MM. Vankoughnet, Hamilton, Patton, Perry et du préopinant.

Vingt-quatrième séance; jeudi, 15 avril.

L'hon. M. Patton—présente une pétition de la Chambre de commerce de Collingwood, implorant le secours du gouvernement pour l'établissement d'une ligne de vapeurs à hélice, entre ce port, Chicago et les différents ports des lacs Huron et Michigan.

L'hon. M. Prince—présente une pétition du capitaine W. Kennedy, demandant à être indemnisé par le gouvernement de la perte qu'il a éprouvée par la suite de la vente de quelques propriétés dans le comté de Saugeen, pendant qu'à la requête de Mad. Franklin, il était allé sur un navire, à la recherche du fameux Sir John Franklin.

Ensuite, ce conseiller présente l'adresse préparée par le comité, pour demander à la reine que le Conseil puisse choisir son président.

L'hon. M. Simpson—présente un rapport du comité des impressions, autorisant l'impression de 500 copies en anglais du rapport du greffier en Chancellerie; de 500 copies en français de la pétition de quelques habitants de Charlevoix et de 500 copies en anglais de certains documents relatifs à l'élection des conseillers municipaux de Durham. —Adopté.

L'hon. M. Boulton—présente une pétition de Jean McLean, de Toronto, qui demande à pouvoir divorcer.

L'hon. M. Taché—propose de renvoyer à un comité la pétition de l'hon. D. B. Viger.

L'hon. M. Prince—ne voit pas à quoi cela pourra servir. La Reine elle-même, qui pourtant ne peut jamais se tromper, ne pourrait pas réinstaller M. Viger dans ses fonctions.

L'hon. M. Taché—sait bien cela; mais il voudrait qu'un comité, ayant reçu les explications de M. Viger, pût au moins le consoler.

L'hon. M. de Blaquière—se fait l'écho de l'honorable and. gallant colonel Prince.

L'hon. M. Moore—pense qu'il vaudrait mieux que le Conseil passât lui-même une résolution à l'unanimité, plutôt que de confier à un comité le soin de marquer à M. Viger sa haute considération et le regret qu'il a de l'avoir perdu.

L'hon. M. Quesnel—pense que la pétition mérite d'être prise en considération par le Conseil.

Finalement, cette pétition est renvoyée au comité des Privilèges.

L'hon. M. de Blaquière—prévient que, mercredi prochain, il demandera au gouvernement s'il s'est procuré les plans des bâtiments dont il va avoir besoin à Outaouais, ou bien s'il compte en faire faire, ainsi que préparer des devis des dépenses;